



Base militaire tricolore à Djibouti

L'art de la guerre

Par [Manlio Dinucci](#)

Mondialisation.ca, 17 septembre 2013

ilmanifesto.it

Région : [Afrique subsaharienne](#), [L'Europe](#)

Thème: [Militarisation](#)

Un drapeau tricolore flottait déjà à Djibouti : celui de la France, qui depuis 1977, a « prépositionné » une unité de la Légion étrangère et d'autres forces choisies (2mille hommes), dans son ex-colonie. Minuscule pays, grand comme la Toscane et avec seulement 900mille habitants, mais de grande importance stratégique : il est situé sur le Détroit Bab El Mandeb, large de 30Kms seulement, qui relie l'Océan Indien à la Mer Rouge, elle-même reliée à la Méditerranée par le canal de Suez. Contrôler militairement ce passage, traversé par les principales routes pétrolières et commerciales entre l'Asie et l'Europe, équivaut à contrôler le canal de Suez.





Au drapeau français s'est ajouté en 2003 celui étoilé de la Task Force conjointe pour la Corne d'Afrique, formée de plus de 3 mille militaires. Mais à présent flotte un deuxième drapeau tricolore : celui de l'Italie. A la suite d'accord stipulé en juillet 2012 par le ministère de la défense (dirigé par l'amiral Di Paola), l'Italie a été autorisée à installer à Djibouti une base militaire. Son coût n'est pas clair : la loi n° 221/2012, qui institue d' « ultérieures mesures pour la croissance du pays », autorise pour la base un débours d'argent public (soustrait aux dépenses sociales) de 3,7 millions d'euros en 2012 et 2,6 millions annuels jusqu'en 2020, en les débitant du budget du ministère de l'économie et des finances, auxquels s'ajoute la « cession à titre gratuit » d'armements pour les forces djiboutiennes. Cette prévision de dépense, qui ne comprend pas les coûts opérationnels, n'est que la pointe de l'iceberg : rien qu'en location de la zone de chaque base, les USA et la France paient 30 millions d'euros annuels.

L'Italie déploie des forces militaires à Djibouti (comme l'ont fait l'Allemagne, l'Espagne et le Japon) officiellement pour « contrer la piraterie ». En réalité les forces italiennes sont envoyées à Djibouti dans le cadre de la « guerre couverte », menée en Afrique et au Proche-Orient par le Commandement conjoint pour les opérations spéciales USA. L'aire des opérations de la Task force étasunienne, basée à Camp Lemonnier le long de l'aéroport international, s'étend de la Somalie au Soudan et à la République centrafricaine, du Kenya à l'Ouganda et au Congo. Elle recouvre aussi le Yémen et d'autres pays moyen-orientaux. A Camp Lemonnier, qui va maintenant être agrandi pour accueillir 1100 autres membres des forces spéciales, les opérations sont planifiées par un staff d'environ 300 spécialistes.

Chaque jour décollent de la base des avions-espions, des drones-killers et des chasseurs F-15E *Strike Eagle*, dirigés en particulier vers la Somalie voisine et au Yémen, à quelques dizaines de kilomètres seulement du détroit. Les commandos qui effectuent les incursions partent de nuit, avec des hélicoptères et des avions spéciaux. Ils opèrent incognito, au point que leurs noms sont inconnus même des militaires USA déployés à la base. Sous ce même commandement opèrent aussi les *contractors*, c'est-à-dire les tueurs sous contrat, type snipers et experts en techniques d'assassinat. Les légionnaires français ont les mêmes missions. A cette belle compagnie se joignent les militaires italiens (dont les commandos de forces spéciales), dotés eux aussi de drones, téléguidés depuis la base d'Amendola dans les Pouilles. Ils sont envoyés par la république qui dans sa Constitution répudie la guerre [\[1\]](#). Avec un consensus bipartisan du parlement, qui a favorisé la mutation génétique des forces armées, dont la nouvelle mission est de garantir les « intérêts extérieurs » dans ce que l'état-major de la défense définit comme « la Méditerranée élargie ».

Dans la nouvelle géographie coloniale cette Méditerranée s'étend jusqu'à la Corne d'Afrique, où débarquèrent en 1869 les premiers colonialistes italiens.

Edition de mardi 17 septembre 2013 de ***il manifesto***

<http://www.ilmanifesto.it/area-abbonati/in-edicola/manip2n1/20130917/manip2pg/14/manip2pz/345917/>

Traduit de l'italien par Marie-Ange Patrizio

[1] Article 11 : L'Italie répudie la guerre comme instrument d'offense à la liberté des autres peuples et comme moyen de résolution des controverses internationales ; consent, en condition de parité avec les autres États, aux limitations de souveraineté nécessaires pour des règles qui assurent la paix et la justice entre les Nations ; promeut et soutient les organisations internationales tendant vers ce but.

La source originale de cet article est ilmanifesto.it
Copyright © [Manlio Dinucci](http://ilmanifesto.it), ilmanifesto.it, 2013

Articles Par : **[Manlio Dinucci](http://ilmanifesto.it)**

A propos :

Manlio Dinucci est géographe et journaliste, ex-directeur exécutif pour l'Italie de l'International Physicians for the prevention of Nuclear War, association qui a reçu le Prix Nobel de la Paix en 1985. Porte-parole du Comitato no Guerra no Nato (Italie) et chercheur associé de Global Research (Canada). Prix international de journalisme 2019 pour Analyse géostratégique du Club de Periodistas de México.

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca